REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0715

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) :

Objet : Rive droite du Rhône - Ouverture et modalités de la concertation préalable au réaménagement des quais du Rhône, entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0715

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) :

Objet : Rive droite du Rhône - Ouverture et modalités de la concertation préalable au réaménagement des quais du Rhône, entre les ponts de Lattre de Tassigny et Gallieni

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération rive droite du Rhône à Lyon fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Pour la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, le projet de requalification de la rive droite du Rhône est l'une des opérations d'espaces publics les plus emblématiques du mandat 2020-2026. Ces quais, situés au cœur du secteur patrimonial de Lyon, inscrits en totalité dans le périmètre de l'UNESCO, sont actuellement caractérisés par la prédominance de la voiture avec un caractère quasi-autoroutier. L'axe est support de trafics d'échanges intra-métropole et d'accès à la Presqu'île ou à la Part-Dieu, avec peu de trafic de transit.

Les nombreuses transformations de ces berges au fil des siècles ont supprimé les quais bas, avec la création de l'axe nord-sud au milieu du XXème siècle. Ce changement notable a supprimé les accès au fleuve, des espaces de stationnement ont été aménagés sur les anciennes promenades sous les platanes, 2 trémies ont été créées et certains bas-ports ont été recouverts et leur usage privatisé.

De nombreux dysfonctionnements sont ainsi apparus :

- très forte circulation automobile entraînant bruit et pollution de l'air,
- inconfort des cheminements piétons aussi bien en traversée des quais, qu'en longeant le Rhône,
- aménagements cyclables peu qualitatifs et peu sécurisants,
- coupure urbaine importante générée par les trémies,
- perte du lien physique et visuel au Rhône,
- perte de la relation urbaine avec la rive gauche,
- peu de socles commerciaux ou actifs dans les rez-de-chaussée des immeubles,
- altération du patrimoine arboré.

Dans ce cadre, un potentiel important d'espaces pourrait être libéré de l'omniprésence de la voiture et réaffecté à de nouveaux usages dans un espace public qualitatif favorable aux mobilités actives, aux transports en commun, aux activités économiques, ludiques, récréatives, sportives et culturelles et retissant un lien avec le fleuve et offrant un paysage végétal généreux.

Compte tenu de l'impact important que peut avoir ce projet sur la vie des usagers de ce site, qu'ils soient riverains, commerçants, visiteurs ou travailleurs sur la Presqu'île, il est proposé qu'une large consultation de la population soit organisée tout au long du projet. Une première phase de concertation préalable, au titre du code de l'urbanisme, est organisée cet automne afin de recueillir l'avis des citoyens sur leurs attendus relatifs au réaménagement de ce quai : accès et liens au Rhône, futurs usages de cet espace public et les mobilités. Cette concertation se poursuivra tout au long du projet à partir de mi-2022, notamment lors des phases de conception.

II - Enjeux et objectifs

Trois enjeux principaux ont été identifiés, se déclinant en plusieurs objectifs :

- la qualité de l'espace public et l'accueil de nouveaux usages :

. s'inscrire dans le périmètre patrimoine mondial de l'UNESCO,
. mettre à niveau une ou deux des trémies existantes,
. compléter la trame végétale pour consolider l'armature paysagère et créer un corridor de fraîcheur et de biodiversité,
. offrir un espace métropolitain de promenade et de détente sur tout le linéaire,
. accueillir de nouveaux usages sur les quais hauts, prenant en compte la diversité des publics (enfants, jeunes, femmes, personnes à mobilité réduite, riverains, actifs, visiteurs, etc.),
. mettre en valeur les pieds d'immeuble pour revitaliser l'activité commerciale ;

- la mobilité et la qualité environnementale en lien avec le projet d'apaisement de la Presqu'île :

. apporter plus de place aux modes actifs, diminuer la présence de la voiture, apaiser la rive droite en développant des offres alternatives à la voiture en intégrant notamment un réseau express vélo le long des quais,
. intégrer un site propre pour les transports en commun sur tout ou partie du linéaire,
. réorganiser les déplacements et les stationnements, améliorer les aménagements cyclables et piétons,
. intégrer un site propre pour les transports en commun sur tout ou partie du linéaire,
. requalifier les rives du Rhône en lien avec le projet d'apaisement de la Presqu'île et la transformation de la M7 en boulevard urbain ;

- le rapport de la ville avec son fleuve :

. retrouver des liens vers le Rhône,
. définir de nouveaux usages pour les parkings privés sous les ponts,
. créer d'éventuelles nouvelles haltes fluviales ou un cheminement reliant les quais bas.

III - Périmètre

Le périmètre de l'opération s'étend sur l'ensemble du domaine public situé entre les façades et le Rhône, du sud du pont de Lattre de Tassigny jusqu'au nord du pont Gallieni, sur un linéaire d'environ 2,5 km (et environ 125 000 m^2 d'espaces publics), sur les axes suivants :

- quai André Lassagne,
- quai Jean Moulin,
- quai Jules Courmont,
- quai Gailleton.

Le réaménagement des ponts Morand, Lafayette, Wilson, Guillotière et Université sera également étudié dans ce contexte.

La concertation sera menée auprès d'un public métropolitain beaucoup plus large.

IV - Modalités de la concertation préalable

La concertation se déroulera selon les modalités suivantes.

Un dossier sera mis à disposition du public aux heures d'ouverture :

- à l'Hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00,
- à la mairie d'arrondissement de Lyon 1er, 2 place Sathonay, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h45 (sauf le jeudi ouverture à 10h00) et le samedi de 9h30 à 12h00,
- à la mairie d'arrondissement de Lyon 2ème, 2 rue d'Enghien, du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h45 et le samedi de 9h30 à 12h00.

Ce dossier de concertation, mis à disposition du public, comprendra, notamment :

- la présente délibération,
- un plan de situation,
- un plan périmètre du projet,
- une notice de présentation fixant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel www.grandlyon.com, sous la rubrique "Une Métropole en actions", sous-rubrique "Projets urbains", page "Participation du public" ainsi que sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com.

La Métropole organisera une ou plusieurs réunions publiques et pourra proposer d'autres actions afin de recueillir l'avis du public.

À l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération de la Métropole.

La concertation sera ouverte du 8 novembre 2021 au 30 décembre 2021 inclus. Durant toute la durée de la concertation, la présente délibération sera affichée à l'Hôtel de la Métropole et aux mairies d'arrondissement de Lyon 1er et Lyon 2ème. Un avis administratif annoncera la date d'ouverture et de clôture de la concertation.

Il fera l'objet d'une parution dans un journal local diffusé dans le département et sera affiché aux emplacements prévus à cet effet à l'Hôtel de la Métropole et aux mairies d'arrondissement de Lyon 1er et Lyon 2ème avant la date d'ouverture de cette dernière ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à l'opération de requalification de la rive droite du Rhône à Lyon.

2° - Autorise le Président de la Métropole à ouvrir la concertation préalable engagée en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme selon les modalités énoncées ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20210927-267847-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2021
Date de réception préfecture : 30 septembre 2021